

Décret

Générale

modern

Décret n° 161 /AN/91/2e L Portant approbation d'un lotissement aux Salines-Ouest à Djibouti.

n° 161 /AN/91/2e L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
1 juillet 1991

Numéro JO
n° 13 du 15/07/1991

Date du numéro
15 juillet 1991

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

L'Assemblée nationale a adopté, Le président de la République promulgue La loi dont la teneur suit Vu les lois constitutionnelles n°5 LR /77-001 et LR / 77-002 du 27 juin 1977

Vu l'ordonnance n° LR / 77-008 en date du 30 juin 1977

Vu le décret n° 90-128 / PRE du 25 novembre 1990 portant remaniement ministériel du gouvernement djiboutien

Vu l'arrêté n°84-0975 / PR /TPdu 7 juillet 1984 portant création et composition d'une comite interministerielle et d'un bureau de projet de developpement urbain;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1 Est autorisé aux Salines-Ouest le lotissement concus dans le cadre du premier projet de developpement urbain de djibouti , conformement aux plans et cahier des charge joint à la present loi. Art 2. La present loi sera enregistre et publiee au journal officiel addressa promulgation.